

## Conseil de gestion

Date : jeudi 11 mai 2023

Lieu : Salle KEYNES

### **Personnes présentes ou représentées**

**Adm. prov. de l'UFR :** François LEGENDRE

**Membres élus :** Étienne BARD, Vincent BOUVATIER, Aurelia DESHAYES, Kévin FOURREY, Zakia HIDOUCHE, Julie LOCHARD, Claude MATHIEU (Vincent BOUVATIER), Ferhat MIHOUBI, Vilma MIRAKAJ, Camille RÉGNIER, Florent SARI et Yann VIDEAU

**Personnes invitées :** Carine RODRIGUES et Emmanuel DUGUET

### **Ordre du jour**

1. Approbation du compte rendu du Conseil de gestion plénier du jeudi 20 avril 2023 ;
2. Élection de 2 personnalités désignées à titre personnel présentant un intérêt pour les activités de l'UFR, au sens du 2° de l'article L.719-3 du Code de l'éducation ;
3. Mise à jour de la maquette de la 2e année

de master mention « Économie internationale » parcours « Development Economics and International Project Management » (DEIPM) ;

4. Mise à jour de la maquette de la 2e année de master mention « Économie appliquée » parcours « Économie de la santé » ;
5. Enseignements en distanciel en 1re année de licence ;
6. Possibilité de stage professionnel facultatif en 1re année de licence ;
7. Rémunération des « actes pédagogiques » ;
8. Tableau des primes pour responsabilité pédagogique ;
9. Calendrier de l'année universitaire 2023-2024 ;
10. Projet de service ÉRASME ;
11. Participation de la FSEG au dispositif « Excellence de la gestion » ;
12. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, François LEGENDRE, administrateur provisoire de l'UFR, ouvre la séance à 14h10.

Ann D'ABOVILLE rencontre des difficultés de connection pour participer à distance au Conseil. Il lui est proposé de résoudre ultérieurement ces difficultés et de se priver, dans l'intervalle, de son expertise. François LEGENDRE présente les excuses d'Élodie SYLVAIN (personne invitée prise par une autre réunion) et d'Amélie GUILLIN (personne invitée prise par un Comité de sélection). Claude MATHIEU, pris par un Comité de sélection, a donné procuration à Vincent BOUVATIER.

## **Approbation du compte rendu du Conseil de gestion plénier du jeudi 20 avril 2023**

Le compte rendu du Conseil de gestion plénier du jeudi 20 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **Élection de 2 personnalités désignées à titre personnel présentant un intérêt pour les activités de l'UFR, au sens du 2° de l'article L.719-3 du Code de l'éducation**

François LEGENDRE rend compte de ses interactions avec Mickael VARTUAROGLU, de la Direction de la cohésion territoriale de l'Établissement public territorial « Grand Paris Sud-Est Avenir ». Celui-ci a reçu très favorablement notre demande et propose la candidature d'Isabelle GUÉRIN, sa collègue qui est coordonnatrice emploi-insertion à « Grand Paris Sud-Est Avenir ».

La proposition

*Êtes-vous favorable à la désignation d'Isabelle GUÉRIN en tant que personnalité extérieure au sens du 2° de l'article L.719-3 du Code de l'éducation.*

est adoptée à l'unanimité.

## **Mise à jour de la maquette de la 2e année de master mention « Économie internationale » parcours « Development Economics and International Project Management » (DEIPM)**

Julie LOCHARD présente l'évolution de la maquette du M2 DEIPM. Il s'agit d'introduire un cours intitulé « *Renforcement en statistiques appliquées* » qui serait pris en charge par les collègues de l'Université Gustave EIFFEL qui co-porte cette formation.

La proposition

*Êtes-vous favorable à la modification de la maquette de la 2e année de master mention « Économie internationale » parcours « Development Economics and International Project Management » (DEIPM) ?*

est mise au vote ; elle recueille l'unanimité des votants.

## **Mise à jour de la maquette de la 2e année de master mention « Économie appliquée » parcours « Économie de la santé »**

Yann VIDEAU présente l'évolution de la maquette du M2 « Économie de la santé ». Il s'agit de mettre en conformité la maquette par rapport à la pratique qui consiste à proposer un cours de remise à niveau de 6h en économétrie en début d'année, intitulé « Initiation à l'économétrie » pour les étudiants pharmaciens notamment.

La proposition

*Êtes-vous favorable à la modification de la maquette de la 2e année de master mention « Économie appliquée » parcours « Économie de la santé » ?*

est mise au vote ; elle recueille l'unanimité des votants.

Il est aussi évoqué une modification marginale qui porte sur la pondération relative du contrôle continu et de l'examen terminal pour l'enseignement « Introduction à R » en 1e année de master « Économie appliquée ». Cette modification est mise au vote et recueille l'unanimité des votants.

## **Enseignements en distanciel en 1re année de licence**

Il est dans un premier temps rappelé les débats en Conseil des études au sujet des enseignements en distanciel. D'une part, la majorité des participants s'était accordée sur le fait que les enseignements en distanciel conduisaient à une baisse de la qualité de ces enseignements, le distanciel devant être ainsi réservé à des situations exceptionnelles.

D'autre part, les avis étaient moins tranchés sur la place qu'il convenait d'accorder à la « liberté pédagogique » des enseignants. Faut-il ne pas permettre les enseignements en distanciel ? Faut-il en délibérer au niveau des formations, au sein de chaque équipe pédagogique ? Faut-il aussi inclure dans la délibération les formes de l'évaluation (et notamment les évaluations qui prennent la forme de questionnaires à choix unique ou multiple) ? Faut-il permettre à chaque enseignant, en fonction de sa pédagogie, de retenir le mode d'enseignement et la forme de l'évaluation qui lui semblent les plus adaptées ?

Par ailleurs, la grille qui permet de renseigner les maquettes s'est enrichie d'une nouvelle colonne intitulée « Nombre d'heures en distanciel » sans qu'il soit précisé le sens précis à donner au nombre d'heures qui y serait mentionné.

La démarche suivante, en trois étapes, est adoptée :

1. Rédiger un avis au sujet des enseignements en distanciel et des règles qui pourraient être adoptées à la faculté.
2. Discuter et amender cet avis en Conseil des études.
3. Délibérer sur cet avis en Conseil de gestion.

## Possibilité de stage professionnel facultatif en 1<sup>re</sup> année de licence

La maquette de la 1<sup>re</sup> année de licence actuellement en vigueur prévoit un enseignement facultatif intitulé « Stage professionnel » et n'emportant aucun ECTS. De la sorte, les étudiants peuvent faire un stage et bénéficier d'une convention de stage. Dans les maquettes qui avaient été soumises au vote du Conseil de gestion la séance précédente, cette possibilité avait été, par inadvertance, omise. Il est proposé, pour toutes les maquettes de la 1<sup>re</sup> année (le parcours général, les trois parcours pédagogiques du parcours général et, enfin, le parcours-type « Économie et management de la santé »), d'introduire cet enseignement facultatif.

La proposition

*Êtes-vous favorable à la modification des maquettes de la 1<sup>re</sup> année de licence afin de permettre aux étudiants de faire un stage professionnel et d'obtenir ainsi une convention de stage ?*

est mise au vote ; elle recueille l'unanimité des votants à l'exception d'un vote contre.

## Rémunération des « actes pédagogiques »

À la suite de la réunion du 15 février relative à l'exécution du budget de la faculté, à laquelle les membres enseignants et enseignants-chercheurs de la faculté avaient été librement conviés, il avait été décidé d'adopter de nouvelles rémunérations pour les « actes pédagogiques ». Celles-ci sont les suivantes :

Acte pédagogique	H <sup>†</sup>
Encadrement d'un stage dans le parcours aménagé	1,0
Encadrement d'un stage en 3 <sup>e</sup> année de licence	1,5
Encadrement d'un PTT en 3 <sup>e</sup> année de licence	2,0
Encadrement d'un mémoire de master	4,0
Encadrement d'un apprenti	10,0
Encadrement d'un projet en anglais dans le M2 MASERATI	2,0

† Nombre d'heures équivalent Travaux dirigés.

Il est demandé au Conseil de gestion de bien vouloir valider ces nouvelles rémunérations qui avaient été annoncées en février pour permettre aux enseignants et aux enseignants-chercheurs d'être informés dans les temps.

La proposition

*Êtes-vous favorable à la nouvelle grille pour la rémunération des « actes pédagogiques » ?*

est mise au vote ; elle recueille l'unanimité des votants à l'exception de deux votes contre et de deux abstentions.

## Tableau des primes pour responsabilité pédagogique

Les primes des responsables pédagogiques est fixée au moyen d'une formule Excel incorporée dans une feuille de calcul ; cette formule avait été établie par un groupe de travail constitué au milieu des années 2010, lors du mandat de Joan LE GOFF.

Il est évoqué la possibilité, à l'instar de la prime de coordination des enseignements en anglais qui recouvre la gestion des enseignants vacataires, de primes pour les collègues qui assurent la gestion des équipes pédagogiques de Cours/TD. En effet, le tableau diffusé par l'université prévoit un forfait de coordination de 3h + 2h en variable en fonction des effectifs. Il est proposé de définir plus précisément ce que serait cette charge de coordination, d'en chiffrer le coût et de délibérer sur ce sujet au moment de l'élaboration du budget initial 2024.

La proposition

*Validez-vous le tableau des primes pour responsabilité pédagogique, tel qu'il a été diffusé en séance ?*

est mise au vote ; elle recueille l'unanimité des votants. Ce tableau est annexé à ce compte-rendu.

## **Calendrier de l'année universitaire 2023-2024**

L'élaboration des calendriers de la prochaine année universitaire a fait l'objet, depuis près de deux mois, d'un travail collaboratif associant les enseignants et les enseignants-chercheurs. La mise en place d'une phase d'orientation active de trois semaines en première année de licence à la rentrée 2023 conduit à un recul du calendrier des enseignements par rapport au calendrier actuel. Le 2d semestre débute à la fin du mois de janvier. Les calendriers proposés sont conformes aux règles fixées par l'université, en particulier en prévoyant une semaine de révisions avant la période des examens. La proposition

*Validez-vous les calendriers de l'année universitaire 2023-2024, tels qu'ils ont été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil ?*

est mise au vote ; elle recueille l'unanimité des votants.

## **Projet de service ÉRASME**

Carine RODRIGUES, en tant que responsable administratif de la composante, rend compte de la participation de la faculté au projet de service ÉRASME. Une « enquête de satisfaction » a été adressée à nos étudiants, dont il ressort notamment que les services apportés aux étudiants sont jugés peu satisfaisants.

Le projet de service qui a été présenté à l'occasion d'un séminaire assuré par la direction générale des services de l'université comportait en particulier un état des lieux en forme de matrice forces/faiblesses/opportunités/menaces et une identification des axes d'amélioration.

Ce projet de service propose les sept actions suivantes :

1. Optimiser notre accompagnement pédagogique
2. Optimiser notre accompagnement administratif
3. Améliorer la convivialité des locaux → élargissement de la gamme de services offerts
4. Développer les mobilités sortantes
5. Améliorer la qualité de l'accueil et des réponses apportées aux usagers
6. Améliorer le suivi des cohortes d'étudiants
7. Développer / Optimiser nos relations avec les entreprises & entreprises partenaires

## **Participation de la FSEG au dispositif « Excellence de la gestion »**

Après en avoir débattu, le Conseil décide que la FSEG ne participe plus au dispositif « Excellence de la gestion » et qu'elle transmettra à l'IAE les procès-verbaux des jurys de 1re année et du 1er semestre de la 2e année de licence.

## **Questions diverses**

Il est d'abord évoqué la demande d'un groupe d'étudiants de 2e année de licence qui avait organisé la « Can Art Day ». À cette occasion, une œuvre d'art avait été réalisée par les étudiants, les enseignants et le personnel du Campus Mail des Mèches. Ce groupe souhaite que cette œuvre soit achetée pour 200 € par la FSEG, le montant étant ensuite versé à l'association Knet Partage.

Il semble difficile de donner une suite favorable à cette demande. Pour acheter l'œuvre d'art, il faudrait qu'une facture puisse être émise par le groupe d'étudiants, ce qui est *a priori* exclu. Pour subventionner

directement l'association, il faudrait prévoir une convention qui devrait être approuvée par le Conseil d'administration de l'université. Il est proposé d'aider le groupe à mettre en place une cagnotte afin de collecter de l'argent pour l'association.

Il était prévu de faire adopter le règlement intérieur de la faculté par la première séance du Conseil de gestion. Le conseil n'est pas encore complet : il manque encore les élus étudiants. La délibération sur le règlement intérieur sera à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Les courriers électroniques expédiés le week-end constitueraient des « injonctions à travailler » en dehors des heures de travail. Il est convenu de programmer les envois le lundi matin pour éviter ce genre de pressions.

Il est enfin relevé que la qualité du service délivré par le personnel d'accueil du service patrimoine est parfois de faible niveau.